

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 18 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
8/11/2024

DATE D’AFFICHAGE
8/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

Etaient présents

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 24.11.18/05

Objet / Secteur Jeunesse / Tarifs pour les passeports de Noël 2024

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse, informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer afin d'établir les tarifs des quatre « mini-passeports » proposés par le secteur Jeunesse lors des vacances de Noël 2024.

Monsieur BOISSÉE précise que ces « mini-passeports » auront lieu successivement :

- les 23 et 24 décembre 2024
- les 26 et 27 décembre 2024
- les 30 et 31 décembre 2024
- les 02 et 03 janvier 2025

En dernier lieu, Monsieur BOISSÉE expose la grille tarifaire applicable à ces quatre périodes :

ACTIVITÉS	REMARQUES	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TRANCHE D
Passeport - Gibervillais (tous régimes confondus)	Semaine sans repas	8,20 €	9,00 €	10,20 €	11,00 €
Passeport – Extérieurs (tous régimes confondus)	Semaine sans repas	9,80 €	10,80 €	12,20 €	13.20 €

La tranche A s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) est inférieur à 499 €

La tranche B s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) s'élève de 500 à 899 €

La tranche C s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) s'élève de 900 à 1299 €

La tranche D s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) est égal ou supérieur à 1300 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE les tarifs mis en évidence dans la présente délibération et applicables aux quatre « mini-passeports » référencés ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241118-241118-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024